

Le 11 juin 2014

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2014**

Etaient présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, René PARISOT, Dominique GASNER, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie-Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT.

Secrétaire de séance : Monique BRIDAULT

Compte rendu la séance précédente (16 avril 2014) : pas de remarque,

1-Elections diverses :

- Correspondant défense élu à l'unanimité : René PARISOT.
- Commission Finances : Bernard ONCLE, Pierre AMIET, Marie-Odile FOYET, Dominique GASNER, Luc LOUIS, Yves REYNAUD élus à l'unanimité.
- Commission appels d'offres : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, René PARISOT, Patrice PICHOT élus à l'unanimité.

2-Eclairage public, impasse les Frênes :

Après une visite de pré-piquetage du SIDEC le 29 janvier 2014, il a été prévu la pose de 4 poteaux.
Montant des travaux projetés : 15300€ TTC
Participation des financeurs : 2500€ TTC
Solde à la charge de la commune : 12800€ TTC
Une rencontre le 10 juin prochain avec un représentant de l'opération «Eclairons le Jura » permettra de faire le point sur le nombre d'éclairages nécessaires.

3-Vente d'herbe à l'EARL Les Cheintres (famille AMIET) :

La vente d'herbe du champ Chuart est fixée à 15€, le but étant d'éviter l'entretien par l'employé communal. Le terrain devra être libéré immédiatement en cas de demande de la commune.

Vote : pour à l'unanimité

4-Association Foncière : convention pour fauchage des chemins :

Le forfait est fixé à 1300€ par an.

Vote : pour à l'unanimité

5-Salle polyvalente :

Bilan financier intermédiaire (présenté par Marie-Odile FOYET). Coût prévisionnel de l'opération : 190 942,78 €

Les avenants :

- . Gros oeuvre : 1 192 €
- . Porte de secours : 365 €
- . Coffres volets roulants : 157,50 €

nouveaux

- . Cloisons : 62,65€, délibération adoptée à l'unanimité
- . Menuiseries intérieures (portes etc.) 717,32 €, délibération adoptée à l'unanimité
- . Porte coupe feu : 1 220,24 €, délibération adoptée à l'unanimité
- . Carrelage plus chappe : moins 470,65 €, délibération adoptée à l'unanimité.

Les plus-values successives demandées par ICBA ne correspondent pas toutes à des sujétions techniques imprévues. C'est le cas des portes coupe-feu et du plafond coupe-feu attendant au local chaufferie demandés dès décembre 2012. La commune a-t-elle à prendre en charge ce genre d'oubli ? Un échange de courriers avec le cabinet ICBA devrait permettre de régler ce différend.

6-Délégation au maire en matière de marchés publics :

L'article L2122-22 du CGT permet au conseil municipal de donner délégation au maire pour tous les marchés publics et leurs avenants dès lors que les crédits sont inscrits au budget. La délégation actuelle se limite aux marchés inférieurs à 15 000 € HT.

Pour pouvoir signer les avenants relatifs au marché de la salle polyvalente, le conseil municipal prend une délibération qui annule et remplace la précédente. Il donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette décision permet de ne pas retarder les travaux.

Vote : Pour à l'unanimité.

Dossier Effilogis :

Lors du lancement du projet de rénovation de la salle polyvalente, une simulation thermique accompagnée par la Région a été exécutée. Le niveau de performance thermique requis a été inscrit dans le contrat du 4 mai 2013.

Par courrier du 22 mai 2014, la Région nous informe que le dossier que nous avons déposé le 28 avril 2014 (date limite du dépôt), présente un niveau de performance thermique nettement insuffisant.

En conséquence, la demande de subvention annoncée (18 000 €) est rejetée et la Région propose de mettre un expert à disposition pour étudier la pertinence de travaux supplémentaires.

Doit-on abandonner le projet sachant que l'on perdra aussi la subvention reçue pour son étude, soit 2 000€ environ.

La Région demande au maire de notifier officiellement le désengagement pris le 16 juillet 2013.

Vote : 10 voix pour

1 voix contre

Le maire enverra donc un courrier à la Région pour l'abandon du projet.

7-ONF - gestion de la forêt- annulation de titre :

L'entreprise Loppé a acheté 93 stères de bois de chauffage en 2012 pour 2 460 €. Elle n'en a pris qu'une partie à hauteur de 1 264,11 € qui ont été réglés. Le reste de bois a été vendu à d'autres personnes. Il y a lieu d'annuler le titre correspondant à 1 195,89 € pour régulariser la situation comptable.

Vote : pour à l'unanimité

Lors de la réunion du comité consultatif « Forêt » avec la participation du garde de l'ONF le 7 juin 2014, plusieurs propositions ont été faites pour les travaux 2014.

Travaux sylvicoles : le devis de l'ONF a été repris sur plusieurs points :

Parcelle 34 = 2 736 € HT

Le nettoyage manuel des parcelles 2 et 35 par l'ONF est rejeté. L'entretien sera assuré par l'employé communal. Gain pour la commune = 2 474,25 € HT

Travaux de reboisement :

Parcelle 31 = 2 039,60 € HT

Coût total des travaux : 4 775,60 € HT au lieu de 7 249,95 € HT .

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Vente de bois de chauffage :

59 stères de bois sont proposées à 30 € le stère, en priorité aux habitants de la commune.

Vote : pour à l'unanimité

René PARISOT quitte la séance et donne pouvoir à Marie-Odile FOYET ;

8-Renouvellement du contrat pour vérification des installations électriques :

Le contrat de l'APAVE SUDEUROPE SAS est renouvelé pour un montant identique aux précédentes années, soit 230 € HT par an. Il est ajouté la vérification des bureaux de la mairie au contrôle de la salle polyvalente.

Vote : pour à l'unanimité

9-Questions diverses :

Maison CHUARD : le service des Domaines a été contacté pour faire l'estimation de la maison. Albert Higounenc, en relation avec des Bourguignons, se propose de servir d'intermédiaire pour la vente de la propriété avec possibilité d'installation d'une cuverie. Si la transaction s'effectue, M. Higounenc demande 2% du montant de la vente. Quelles sont les conséquences sur l'assainissement et la circulation routière ? Les comités consultatifs se réuniront pour en débattre.

Assainissement Grande rue : Un courrier de la police de l'eau a été envoyé à la commune le 24 janvier 2012 pour établir un programme prévisionnel de travaux et régulariser la situation du lagunage. En effet, le fonctionnement du réseau est qualifié de médiocre en raison des excès d'eaux claires parasites permanentes, y compris par temps sec. Le réseau étant déjà surchargé, les eaux de pluie ne peuvent être acceptées dans la station et sont passées au niveau du trop-plein du poste de relevage (ce qui entraîne une forte dépense en électricité et fatigue les pompes). L'objectif de bon état a été fixé à 2015, ce qui nous oblige à exécuter rapidement le programme de travaux prévu en liaison avec Arbois.

En ce qui concerne le budget assainissement adopté en mars 2014 :

Dépenses d'investissement = 145 532 €

dont : 21 432 € (cabinet d'études Verdi)

6 100 € (scénario a : traitement des eaux parasites hors tronçon du scénario b)

118 000 € (scénario b: du monument aux morts aux habitations d'Arbois)

Remarque : tous les points noirs du scénario a ont-ils été traités lors de l'intervention de l'entreprise Maréchal TP ? Il semblerait que non.

Dans le cadre de l'assistance technique départementale (Conseil Général du Jura), une visite d'aide au diagnostic et à l'exploitation du lagunage aura lieu le 18 juin 2014.

– Recettes d'investissement = 145 532 €

– dont Excédent antérieur reporté = 12 947 €

Virement de la section de fonctionnement = 658 €

Remboursement TVA = 633 €

Emprunt = 124 000 €

Question : Comment prendre en charge les remboursements de cet emprunt sans augmenter les taxes d'assainissement ? La commission « Finances » aura à y répondre.

Une subvention est déjà assurée, celle du Conseil Général. Il faudra en rechercher d'autres en particulier auprès de l'Agence de l'Eau.

Sécurité dans la grande rue : Le maire lit un courrier de Maurice Gallois concernant la vitesse excessive dans la grande rue et les mesures à prendre. Il répondra à ce courrier prochainement.

Les travaux d'assainissement ont un impact sur la réalisation des aménagements prévus pour la sécurité qui devra être reportée à la fin des travaux. Assainissement, lutte contre la vitesse excessive, sortie de la salle polyvalente, tout est lié et sera fait ensemble.

Redevance d'assainissement pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 :

La redevance est fixée à : prime fixe = 36 €

consommation d'eau rejetée = 0,75 € par m³

tarif dégressif appliqué pour les consommations supérieures à 6 000 m³ comme suite :

de 6 001 m³ à 12 000 m³ : coefficient 0,8

de 12 001 m³ à 24 000 m³ : coefficient 0,6

à partir de 24 001 m³ : coefficient 0,5

toute résidence située sur la commune et raccordable au réseau est passible de la redevance,

Vote : pour à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Le Maire

Monique BRIDAULT

Bernard ONCLE